



CHARTRE DU PILOTE ERAGNIEN

L'association BMX CLUB ERAGNY est affiliée à la Fédération Française de Cyclisme. Elle a pour objet de permettre la pratique du BMX en loisir et en compétition. Elle est encadrée par des statuts et un règlement intérieur propre au club, ainsi que par les statuts et règlement intérieur de la Fédération. La pratique du BMX sur la piste homologuée d'Éragny est réglementée par une convention d'occupation signée avec la mairie.

Dans le cadre de la pratique du BMX, le club dispose d'une « école de cyclisme » en cours de labélisation, réservée à ses adhérents :

- Une pratique régulière, hebdomadaire, encadrée par des animateurs bénévoles désignés par les dirigeants de l'association
- Une pratique libre, encadrée par des membres référents
- L'inscription à des compétitions départementales, open, régionales, nationales et internationales.

Afin de permettre à chaque pilote de rouler sur la piste en toute sécurité, dans le respect des autres et pour le plaisir de tous, voici quelques valeurs fondamentales de l'association :

- Le pilote vient à l'école de cyclisme pour apprendre et se faire plaisir :

De la capacité à faire un tour de piste en entier jusqu'aux compétitions internationales, le pilote progresse selon ses envies et ses choix sont respectés par les autres.

- Les entraîneurs sont présents aux entraînements pour accompagner tous les pilotes dans leur pratique :

Chaque pilote veille à ne pas accaparer un entraîneur pour lui seul. Il essaye également de demander de l'aide à d'autres personnes que l'entraîneur pour tout ce qui ne concerne pas directement la pratique du BMX sur la piste.

- Lors des déplacements sur les compétitions :

Le pilote est animé par l'envie de faire de son mieux sur la piste mais fait preuve d'un comportement exemplaire, il est solidaire avec les autres pilotes en dehors des épreuves. Il encourage les autres pilotes du club mais reste aussi fair-play vis-à-vis des pilotes des autres formations.

Le pilote est un représentant du club, à ce titre en porte les couleurs. Le port du maillot est obligatoire pendant les compétitions officielles et non officielles. Cette obligation ne s'applique aux pilotes sous contrat qu'à partir des demies finales et ce jusqu'au podium et protocole. Le contrat devra être présenté au club.

- A l'entraînement :

- Début de l'entraînement :

- J'arrive avant l'heure de l'entraînement pour démarrer l'entraînement en même temps que tout le groupe. Si j'ai du matériel de prêt, j'arrive suffisamment en avance pour m'équiper.
- J'apporte une gourde d'eau.
- Je porte les équipements suivants : casque intégral attaché, maillot manches longues, pantalon long (pas de jogging), gants recouvrant intégralement les doigts, chaussettes hautes recouvrant la cheville. Le port des protections (coudières, genouillères ou protection intégrale) est fortement recommandé.
- J'ai un vélo en état de fonctionnement et conforme aux règles de sécurité de la Fédération Française de Cyclisme (bouchons de guidon, embout de câbles, etc...).
- Je salue les entraîneurs et les autres pilotes, ainsi que les parents présents autour de moi.
- Je suis impliqué dès le début et j'ai envie de donner le meilleur de moi-même. En particulier, je veille à bien faire l'échauffement en entier.

- Pendant l'entraînement :

- J'écoute, je fais confiance, je respecte les conseils et consignes des entraîneurs.
- Je respecte mes co-pilotes, je les écoute avec bienveillance en cas de questions, je les aide en cas de difficultés.
- Je prends soin de la piste et du matériel (en particulier pas de dérapages, pas de départ ni de stationnement du haut des virages).
- Pendant les pauses, je prends le temps de m'hydrater et de reprendre des forces.

- Fin de l'entraînement :

- Sauf imprévu important pour lequel j'aurais préalablement averti l'entraîneur en début de séance, je ne quitte la piste qu'en fin d'entraînement.
- Je salue l'entraîneur, mes co-pilotes et les parents autour de moi.
- Je rassemble mes affaires afin de permettre au groupe suivant de démarrer son entraînement dans de bonnes conditions.
- En cas de difficultés éprouvées pendant l'entraînement, ou si j'ai des suggestions, je n'hésite pas à en parler à l'équipe du club.

En tant que pilote, adhérent et licencié à BMX CLUB ERAGNY, je m'engage à respecter et encourager le respect de cette Charte.

Signature des parents

Signature du Pilote